

Gardez les Caps

L'océan nourrit les hommes et régule le climat
Biodiversité et Paysages ne s'achètent pas



1er mai 2019

Union Européenne. 3 plaintes ont été déposées par les pêcheurs artisans français contre l'éolien industriel sur les zones de pêche côtière

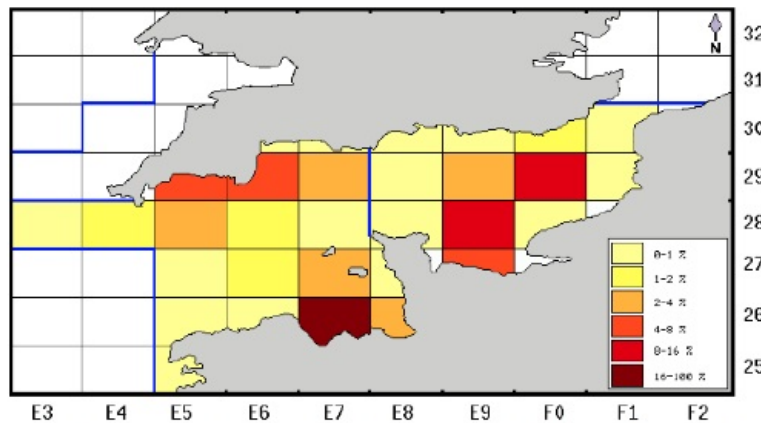
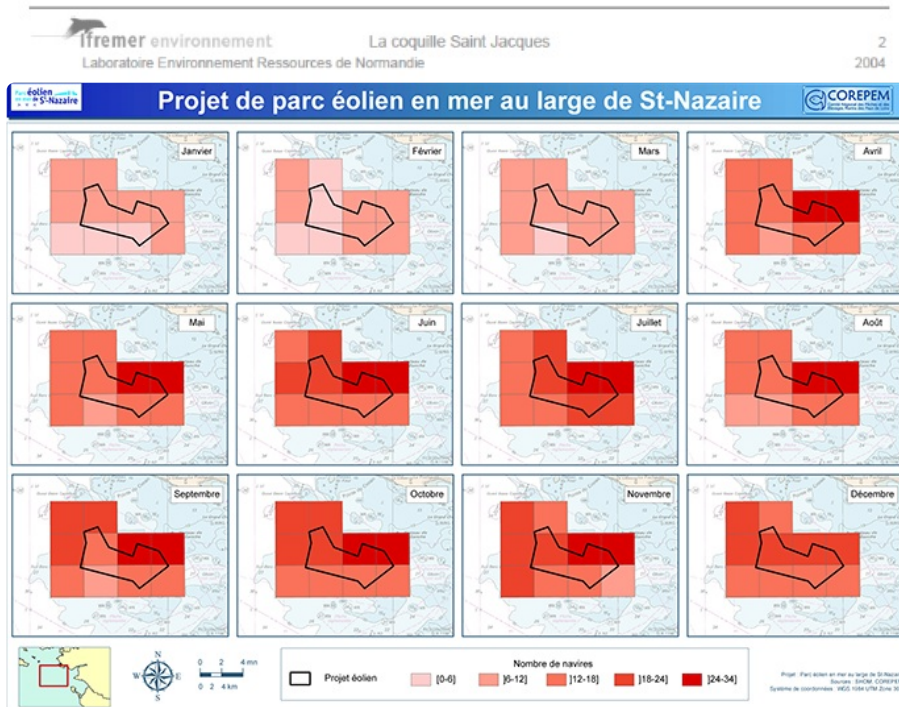


Fig. 2 : Origine des apports de coquille Saint-Jacques en Manche (données de 1993-1995)



Les six projets français d'éolien en mer des 1er et 2ème appels d'offres (2012 et 2014) continuent d'être un boulet pour le gouvernement.

Dans une lettre du 5 avril 2019, le Premier Ministre cite lui-même les « difficultés majeures » de ces appels d'offres, « lancés trop tôt avec des procédures inadaptées et pour des volumes trop importants », qui obèrent « le financement de la transition énergétique », et qu'après la renégociation de 2018, leur coût demeure « très significatif » avec « encore près d'1,3 Md€ de dépenses publiques annuelles » pendant une vingtaine d'années.

TELECHARGER la lettre d'Edouard Philippe <http://gardezlescaps.org/wp-content/uploads/2014/10/Edouard-Philippe-5-avril-2019.pdf>

Désormais, ce sont les pêcheurs artisans des trois façades maritimes Mer du Nord-Manche-Atlantique, qui ont déposé une plainte à Bruxelles contre des projets qui les spolient de leurs zones de pêche et détruiront une ressource gérée de manière durable depuis des dizaines d'année par les Comités des Pêches, en coopération avec les scientifiques de l'Ifremer.

La première plainte déposée a été celle des pêcheurs artisans du Golfe Normand-Breton, il y a un an, contre le projet d'Iberdrola-Ailes Marines en baie de Saint-Brieuc. Ont suivi la plainte des pêcheurs artisans de l'Atlantique contre les projets développés par EDF à Saint-Nazaire et Engie à Yeu-Noirmoutier, puis la plainte des pêcheurs artisans de la Manche contre les projets développés par EDF à Courseulles et Fécamp, par Engie à Dieppe-Le Tréport.

Dans un communiqué publié aujourd'hui, **le Collectif des PÊCHEURS ARTISANS demande au gouvernement d'interdire le développement de l'éolien industriel sur les zones de pêche artisanale côtière.**

Nous relayons leur communiqué.

<http://gardezlescaps.org/wp-content/uploads/2019/04/Collectif-PECHEURS-ARTISANS-1er-mai-2019.pdf>

Communiqué du Collectif PECHEURS ARTISANS - 1er mai 2019

MER DU NORD ◦ MANCHE ◦ ATLANTIQUE
LES PÊCHEURS ARTISANS
S'UNISSENT POUR DÉNONCER
L'ÉOLIEN INDUSTRIEL SUR
LES ZONES DE PÊCHE ARTISANALE
3 PLAINTES ONT ÉTÉ DÉPOSÉES À BRUXELLES



Protection des écosystèmes marins et de la ressource halieutique.
Les pêcheurs artisans tirent la sonnette d'alarme.

Dieppe-LeTréport, Fécamp, Courseulles, Saint-Brieuc, Saint-Nazaire, Yeu-Noirmoutier, TOUS ces projets français d'éolien en mer sont envisagés en plein cœur de zones dynamiques de pêche côtière.

Lancés en 2010 dans la précipitation, **sans études environnementales préalables**, ces projets continuent d'être à contretemps des préconisations de la Commission européenne. A la différence de l'éolien en mer du Nord, **les six projets français sont situés sur des zones benthiques, des couloirs de migration, des nourriceries, et parfois même, des habitats remarquables.** Leur implantation détruira la vie de ces écosystèmes marins, et par voie de conséquence signera la disparition de la pêche artisanale côtière.

Sur des fondements juridiques contestés, la cour administrative d'appel de Nantes déboute systématiquement les recours des parties prenantes ayant des intérêts à agir sur le Domaine Public Maritime. Elle ignore ouvertement les impacts écocides de ces projets sur la pêche artisanale.

Des aides multiples et disproportionnées pour une source d'énergie peu efficace, en conflit d'usages sur le Domaine Public Maritime.

En plus de tarifs de rachat plantureux et garantis pendant 20 ans, **les opérateurs des six projets bénéficient de multiples avantages** : exemption de redevance annuelle pour occupation du Domaine Public Maritime, aide au raccordement, clauses d'indemnisation abusives, aides aux sous-traitants et financement public des bases à terre.

En 2018, la renégociation des tarifs de rachat de l'électricité a été simultanément compensée par d'autres avantages nouveaux. Quoiqu'il en soit, à environ 150€ par Mégawattheure (MWh), les tarifs de rachat annoncés demeurent **deux fois plus élevés que les tarifs pratiqués ailleurs en Europe**. Les projets ne sont accompagnés d'**aucun plafond de la production subventionnée alternative à la durée de 20 années, ni de la moindre transparence**, contrairement aux pratiques des autres pays européens.

Enfin, les constatations officielles de la Commission Européenne montrent que la production globale, cumulée, annoncée pour ces six projets correspondrait à moins de la moitié de la production d'une centrale nucléaire de 3 GW !

Trois plaintes ont été déposées à Bruxelles. A la veille des élections, les pêcheurs artisans des façades maritimes Manche et Atlantique interpellent les eurodéputés.

Les marins-pêcheurs contestent l'installation des projets éoliens en mer sur les zones de pêche pérennes. Trois plaintes ont été déposées à la Commission Européenne contre les six projets de 2012 et 2014 qui vont accélérer le processus de destruction de l'environnement marin et faire disparaître la pêche artisanale côtière, alors que l'Union Européenne s'engage en faveur du développement durable, et lutte contre la surcapacité et la surpêche industrielle.

Les marins-pêcheurs français rappellent à leurs élus que l'implantation d'un parc éolien en mer signifie la destruction définitive des fonds marins, l'asphyxie de la vie marine, une pollution chronique à l'aluminium, une pollution sonore permanente, la propagation d'infrasons, de basses fréquences, la création de champs électromagnétiques, des centaines de kilomètres de câbles électriques, des empilements de roches, etc.

La conséquence n'est pas uniquement la perte de zones de pêche, mais la création d'un espace morcelé dangereux, conflictuel, dont l'industrialisation provoque inéluctablement l'effondrement de la ressource halieutique alors justement que les zones de pêche côtières françaises ont été rendues pérennes par plusieurs décennies d'efforts de préservation des ressources, co-financés par des fonds publics.

La disparition progressive voire l'écroulement de certains stocks communautaires avec la réduction des quotas associés aura des conséquences économiques lourdes pour les pêcheurs artisans qui dépendent exclusivement de cette ressource.

Pêche dans les parcs éoliens en mer. Que dit l'Europe ?

Peut-on naviguer et pêcher dans les parcs éoliens européens ? **Non, bien évidemment**, tous les retours d'expérience allemands, danois, hollandais, belges apprennent que les réglementations nationales l'interdisent. En Grande-Bretagne, des restrictions proches de l'interdiction, les dangers de la navigation à proximité d'installations éoliennes et la ressource disparue, ont ruiné la pêche côtière.

La pêche artisanale côtière est juste écologiquement, socialement, économiquement.

La privatisation et la destruction des zones de pêche artisanale par l'industrie

éolienne au nom de « l'économie bleue » est inacceptable. Il est encore temps de changer de cap, d'écrire un nouvel acte pour une transition énergétique respectueuse de l'océan et des hommes.

La réponse du Premier Ministre le 5 avril dernier à un courrier où 120 parlementaires s'inquiétaient de la place laissée aux EMR dans le projet de PPE, le dit sans détour, en citant les « difficultés majeures » de ces appels d'offres « lancés trop tôt avec des procédures inadaptées et pour des volumes trop importants », qui obèrent « le financement de la transition énergétique ».

Le Premier Ministre lui-même indique qu'après une (soi-disant) renégociation en 2018, leur coût demeure « très significatif » avec « encore près d'1,3 Md€ de dépenses publiques annuelles » pendant une vingtaine d'années.

Les marins pêcheurs considèrent, eux, que la situation est inchangée. Les six projets éoliens en mer français sont toujours prévus sur des zones de pêche actives et pérennes. Ce qui a été repris aux opérateurs éoliens d'une main (baisse des tarifs de rachat scandaleusement élevés), leur a été rendu de l'autre (prise en charge par la collectivité du raccordement au réseau (soit 200 à 300 millions EUR par projet), exemption de la redevance annuelle pour occupation du domaine maritime, clauses d'indemnisation manifestement excessives).

Au vu des médiocres performances des installations éoliennes, ces montants financés par tous les citoyens, ne correspondent à aucun objectif légitime de politique énergétique et ne constituent pas une utilisation optimale des fonds publics.

La pêche artisanale est une pêche responsable, respectueuse des écosystèmes. Il ne peut y avoir de dérogations de plusieurs centaines de km2 pour l'éolien en mer.

L'interdiction de l'éolien industriel dans les zones de pêche côtière doit être adoptée.

Contacts

OLIVIER BECQUET, Gérant de la Coopérative des Artisans Pêcheurs et Associés du Tréport (CAPA), 06 32 65 08 74

JULIEN TREHOREL, Marin pêcheur, Président de l'Association de Défense et de Promotion de la Pêche Artisanale dans le Golfe Normand-Breton, 06 07 73 06 40

SYLVAIN GALLAIS, Marin pêcheur, Porte-parole de la pêche Ligérienne

Pêcheurs Artisans pour une pêche respectueuse et durable



Gardez les Caps
Mairie de Plévenon
22 240 Plévenon



EMAIL gardezlescaps@orange.fr

SITE <http://gardezlescaps.org>

Facebook <https://www.facebook.com/gardezlescaps>

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 sendinblue